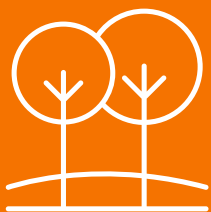




Chartres
Initiatives
réseau d'entreprises

DES PROS
QUI S'ENGAGENT



— Les

14 ENGAGEMENTS

de la société



Groupe **DOURS**
DEPUIS 1899

représentée par **Jean-Mary LEMAIRE**

Fournisseurs



1 • Privilégier les FOURNISSEURS LOCAUX

Nous privilégions dans la mesure du possible les fournisseurs locaux.

2 • Sécuriser son SYSTÈME INFORMATIQUE

Notre système informatique est sécurisé par ERI CONCEPT et RENAULT TRUCKS.

3 • SUIVRE LES RECOMMANDATIONS qu'il fait aux autres membres

Nous nous engageons à suivre nos recommandations auprès des adhérents de Chartres Initiatives.

Environnement



4 • RECYCLER ses déchets

Nous sommes rigoureux et méthodiques sur le suivi de nos déchets avec des partenaires spécialisés dans son domaine de recyclage (traçabilité...).

5 • Être une ENTREPRISE CITOYENNE

- Nous accueillons régulièrement des stagiaires de divers horizons dans nos établissements.
- Nous faisons partie du CNPA.

6 • Être formé en tant que SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL dans l'année qui suit son admission

Je m'engage à être formé en tant que Sauveteur Secouriste du Travail.





Clients



7 • Respecter un DÉLAI DE RÉPONSE aux demandes de devis

- Nos devis APV (magasin, atelier) : entre 24 et 48 h.
- Devis commerciaux : 1 semaine (2 pour spécificités).

8 • RESPECTER LES DÉLAIS promis aux clients

Respect de nos délais clients et information immédiate pour les cas particuliers.

9 • Faire de la VEILLE TECHNOLOGIQUE

La veille technologique est réalisée avec notre constructeur.

10 • Contrôler et suivre LA SATISFACTION DE SES CLIENTS

Nous avons un suivi et faisons tout pour la satisfaction de nos clients.



Ressources humaines



11 • Avoir des actions spécifiques pour LE BIEN-ÊTRE DE SES COLLABORATEURS

Nous sommes à l'écoute de nos membres du CSE et de nos collaborateurs.

12 • Informer ses collaborateurs sur LA VIE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise et les membres du CSE informent les salariés sur la vie de l'entreprise.

13 • RESPECTER L'ÉGALITÉ Homme-Femme

Nous respectons la législation en vigueur et l'affichage obligatoire.

14 • Accueillir ses NOUVEAUX COLLABORATEURS

Présentation lors d'une visite de l'entreprise avec le responsable de service et la direction.

